

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 20/12/2010

Date de la convocation:

09/12/2010

Date d'affichage:

10/12/2010

L' an 2010 et le 20 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 37

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SCHERTZ Christophe à M. KAUFFER Fabien,

Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, CLAUSS Murielle, DARNIS Danielle, FISCHER Evelyne, KIEFER Nicole, KIEFFER Adrienne, KOCHER Bernadette, MATTEL Madeleine, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, CHRISTMANN Pascal, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, HERRMANN Eric, HOCH Georges, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, METZGER Jean-Pierre, MEYER Willy, MEYER-KUHN Charles, OTT Alexis, PREVOT Dominique, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFER Marc, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique SCHNEIDER Francis, SITTER Pierrot, SUSS Charles, THALMANN Alfred, VOGEL Robert, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 108.2010

Vote : A la majorité

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

**108.2010 : Parc économique de la Sauer : redevance de concession : reversement
par la commune d'Eschbach par fonds de concours.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu l'aménagement du parc économique de la Sauer à Eschbach,

Vu la déclaration de la commune d'Eschbach au titre du calcul de la redevance de concession relative aux investissements effectués par la communauté de communes sur le ban communal d'Eschbach,

Vu la redevance de concession perçue par la commune d'Eschbach au titre des

investissements de la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 6 décembre 2010,

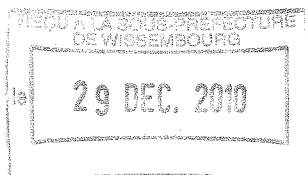
Entendu l'exposé du vice-président M. Braconnier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- De solliciter un fonds de concours au titre des investissements correspondants à l'aménagement d'éclairage public du parc économique de la Sauer à Eschbach,
- De fixer le montant du fonds à verser par la commune d'Eschbach à la communauté de communes à 14 435,09 € net de taxes, montant correspondant à la redevance de concession perçue par la commune d'Eschbach de l'entreprise Electricité de Strasbourg et calculé sur les investissements effectués par la communauté de communes,
- Demande au président de prévoir cette recette au budget annexe 2011 correspondant,
- De solliciter une délibération concordante du conseil municipal de la commune d'Eschbach et de demander à la commune de prévoir les crédits nécessaires au budget,
- D'autoriser le président à signer tout document découlant de la présente délibération.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 22/12/2010

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :